

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

**COMMUNE DE TACOIGNIERES**

**Décision n°2024-19**



Objet :

**Attribution de la**

**Mission d'architecte pour le diagnostic structurel  
de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption**

Le Maire de la commune de Tacoignières,

**Vu** le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

**Vu** la délibération n°2020-V-05 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

**Vu** la délibération n°2023-III-12 portant autorisation donnée au maire pour lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de restauration de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption et à signer le marché à intervenir,

**Vu** le budget primitif 2024,

**Considérant** les importants désordres liés à des remontées par capillarité qui conduisent à des chutes d'enduit dans la nef. Par ailleurs, la couverture du chœur réalisée en tuiles anciennes doit faire l'objet d'un repiquage. Enfin, les décors intérieurs, en raison des chutes d'enduits, nécessitent la dépose des lambris pour permettre une purge des maçonneries ainsi que leur restauration (traces de champignons en pieds de lambris),

**Considérant** l'étude de faisabilité portant sur deux tranches de travaux, à savoir :

1. la reprise des pieds de façade, la mise en place de drain, le repiquage de la couverture, la réfection des enduits en pieds de façade. Le montant estimatif des travaux est de 120.000 € HT.
2. les travaux intérieurs comprenant la reprise des enduits soufflés, la restauration des lambris, la restauration du retable et la reprise des badigeons. Le montant de cette deuxième tranche est estimé à 90.000 € HT.

**Considérant** la convention de mission confiée à l'agence Ingéniery en date du 04 juillet 2023 portant sur l'élaboration du marché de maîtrise d'œuvre, l'analyse des offres, l'assistance à l'élaboration de dossiers de demande de subvention et l'assistance juridique,

**Considérant** la mission de maîtrise d'œuvre pour la première tranche des travaux, à savoir : la reprise des façades, la mise en place d'un drain et le repiquage de la couverture de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption confiée à l'Atelier Sébastien Olivet – ASO

**Considérant** les déformations importantes des murs du chevet et de la nef,

Considérant la nécessité de diagnostiquer l'état structurel de l'église,

**Considérant** l'offre commerciale de ASO Atelier Sébastien Olivet en date du 25 juillet 2024,

**DECIDE**

**Article 1er :**

D'accepter la proposition commerciale de l'Atelier Sébastien Olivet – ASO et lui confier la mission de diagnostic de l'état structurel de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, pour un montant de 12.500 € HT soit 15.000,00 € TTC.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217806058-20241025-DEC2024\_19-

**Article 2 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 25 octobre 2024

**Le Maire, Patrice LE BAIL**



Certifie exécutoire compte-tenu de :

La publication du : 25/10/2024

Et la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024

Document certifié conforme

Le Maire, Patrice LE BAIL



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

Application agréée E-legalite.com